



## Droit voisins sur internet

Par **Eskelis**, le 12/01/2014 à 02:13

Bonjour, je suis en train de créer une formation en ligne ( internet ) avec support vidéo, pour l' apprentissage de la guitare Brésilienne. Pour se faire, je désire utiliser des chansons et musiques Brésilienne, Bossa Nova ( ex: Antonio Carlos Jobim... ), Samba etc... Ais-je le droit si je respecte ces oeuvres originales ? Ou devrais je payer des droits et demander des autorisations, et à qui ? A savoir que ces vidéos seront vendues dans le cadre de cette formation, et non diffusé comme un spectacle,concert.... En vous remerciant. Patrick Pottier Eskélis. Professeur de guitare, chanteur et professeur de percussions Brésiliennes.

Par **Moose**, le 12/01/2014 à 16:57

Bonjour,

Bien évidemment vous n'avez pas le droit d'utiliser des œuvres protégées sans autorisation, surtout dans une optique commerciale. Adressez-vous à l'éditeur.

Par **Eskelis**, le 12/01/2014 à 17:03

Merci, je vais contacter l' éditeur.Sinon créer moi même .Bien à vous.Patrick Pottier.